

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 466

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 466 7 septembre 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Jacques Schilt

466

Et l'affaire tourna Kurt

Cointrin — le(s) détournement(s) invisible(s), le conseiller fédéral Kurt Furgler et son état-major de crise de piquet dix minutes après le signal d'alarme (08h10), un Boeing 707 immobilisé sur la piste, le conseiller fédéral Furgler Kurt en contact étroit avec Washington et Bonn, les spécialistes bernois de la police groupe "Enzian" en alerte rouge, Kurt Furgler, conseiller fédéral, sur pied de guerre, la presse prépare ses pages spéciales, Kurt Furgler au rapport devant le Conseil fédéral (midi), dix spécialistes allemands de la lutte antiterroriste en route vers Payerne, K.F. vole vers Genève pour se rendre compte "de visu" des opérations (15h.), le bataillon motorisé de fusiliers 49, cinq cents hommes, fait mouvement vers Genève, le chef du Département fédéral de justice et de police Kurt Furgler en bonne place à la Conférence de presse. L'affaire a tourné Kurt. Dernier rapport en soirée dans la Ville fédérale. Une rude et belle journée sur le pont.

Qu'ajouter aux commentaires de Martial Leiter dans ces mêmes colonnes (DP 465) ?

Rien ne sert de nier l'émotion — multipliée, entretenue, cultivée, soit ! — que provoque dans l'opinion le brigandage aérien. Et c'est aussi, aujourd'hui, une des règles du système que la riposte des Etats soit, dans ces cas-là, la plus sèche possible.

La Suisse suit le mouvement, armements spécialisés, unités spécialisées, entraînements spécialisés et conférences au sommet pour les spécialistes.

On a choisi, semble-t-il, de courir les risques inhérents à cette escalade qui convient aux "terroristes": spectaculaire accru, internationalisation du champ de bataille (toujours les mêmes adversaires, de Payerne à Tomboucoundou), entretien de la tension permanente.

K. F. tient son rôle dans la tourmente — rôle de composition ? —, avec l'ambition de l'amateur lassé de jouer les hallebardiers.

Reste que si la mise en scène collait à un scénario mondialement connu, la morale très officielle tirée à l'intention de l'opinion suisse ne procède que d'un amalgame douteux. Profiter des déploiements de forces orchestrés autour du Boeing de Cointrin pour rompre une lance en faveur de la police dite fédérale de sécurité, c'est prendre son rêve de loi et d'ordre (nucléaire, par exemple) pour la réalité des problèmes particuliers posés par une certaine forme de terrorisme. Que l'on sache, des réponses précises ont déjà été données à ces derniers, sous la forme d'unités (à Zurich, notamment) entraînées et armées dans la perspective de tels événements. Rien à voir avec la constitution de corps beaucoup plus étoffés tels que la PFS et dont la mission serait plus vaste (pour ne pas dire plus vague) !

PS. Dans la foulée de Cointrin, même esprit, même combat, le projet de révision du Code pénal et subsidiairement du Code pénal militaire. Une commission d'experts présidée par le professeur Schultz propose donc d'infliger des peines plus sévères en cas d'actes de violence, à savoir la séquestration, la prise d'otages, l'association de malfaiteurs et la provocation publique à la violence. Des normes légales mieux adaptées aux "nouvelles" formes du terrorisme moderne, et en fin de compte la réponse classique de l'allongement des peines pour "combattre" des actes criminels réputés aujourd'hui plus lourds de conséquences ! Les interpellations parlementaires demandant au gouvernement de mettre le code au goût du jour dataient de 1970: huits ans de travaux pour durcir la loi, en fin de compte. Pour les amateurs (nous y reviendrons), il s'agit donc de modifications apportées aux articles 182 et suivants (184 nouveau) ainsi qu'à l'article 259 notamment ("provocation publique au crime" deviendrait "provocation publique à la violence").